

REPUBLIQUE DE SENÉGAL

Ministère de l'Education Nationale

Direction de la planification et de la réforme de l'éducation

CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION

45^e session - octobre 1996

**RAPPORT NATIONAL SUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION AU
SÉNÉGAL**

AOÛT 1996

SOMMAIRE

[I- DONNÉES STATISTIQUES, INNOVATIONS ET CHANGEMENTS IMPORTANTS](#)

[II- LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE EDUCATIVE \(priorités, objectifs, finalités\)](#)

[III - STRUCTURES, CONTENUS DES PROGRAMMES ET METHODE D'ENSEIGNEMENT](#)

[IV- L'EDUCATION NON FORMELLE](#)

[V - LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL EDUCATIF](#)

[VI - LA RECHERCHE PEDAGOGIQUE](#)

[VII - LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, RÉGIONALE ET BILATERALE DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION](#)

[VIII - OBSTACLES RENCONTRES ET PERSPECTIVES](#)

Destiné à refléter les changements qualitatifs et quantitatifs importants survenus dans le système éducatif sénégalais, notamment au niveau de l'enseignement élémentaire qui constitue la priorité pour les autorités sénégalaises, le présent rapport national s'articulera autour de neuf (9) thèmes principaux.

Ces thèmes concernent: les innovations, les nouvelles orientations politiques, les programmes, l'éducation non formelle, la formation, la recherche pédagogique, la coopération internationale et enfin les obstacles rencontrés et les perspectives.

I - DONNÉES STATISTIQUES, INNOVATIONS ET CHANGEMENTS IMPORTANTS

Le tableau que l'on peut dresser aujourd'hui du système éducatif sénégalais apparaît contrasté, avec des points forts, et aussi d'évidentes faiblesses.

1.1 - Education préscolaire

Ce qui n'a été pendant de longues années qu'un secteur embryonnaire a connu en quelques années un essor remarquable.

De 1981/82 à 1995/96, l'Education préscolaire a vu ses effectifs passer de 9 085 à 19 233 élèves, soit un taux d'accroissement moyen annuel de près de 5.5%. Le dynamisme du secteur est largement imputable aux efforts consentis par l'Etat et les collectivités organisées. En effet, alors que sur la période considérée, la contribution du privé a relativement diminué, la création de nouvelles structures par les pouvoirs publics et les Associations de Parents d'Elèves a permis d'étoffer le réseau préscolaire public, faisant ainsi passer ses effectifs de 2 389 à 7 327, soit un taux d'accroissement moyen annuel de près de 8.3%. Les élèves du préscolaire public fréquentent 70 écoles qui totalisent 246 sections; ils sont encadrés par 290 éducateurs préscolaires.

1.2 - Enseignement élémentaire

Il constitue le niveau le plus important du système, de par ses infrastructures et ses effectifs. En effet, ce niveau d'enseignement couvre toute l'étendue du territoire national. Et, si l'enseignement public est gratuit au Sénégal, quel que soit le niveau, seul l'enseignement élémentaire est pour l'instant obligatoire jusqu'au C.M.1. Cela explique son extension jusque dans les localités les plus reculées du pays, quand bien même des disparités sont notées dans l'implantation des écoles.

Les effectifs de ce niveau d'enseignement sont passés, toujours dans la période 1981/82 - 1995/96, de 452 679 à 875 661 élèves, le secteur public scolarisant un peu plus de 90% de ces élèves dans 2 784 écoles totalisant 12 319 classes. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 4.8%, ce qui a permis de faire passer le taux brut de scolarisation de la tranche d'âge 7/12 ans, de 47 à 57,0% dans cette période de 10 ans. Les enseignants de l'élémentaire sont aujourd'hui au nombre de 15 180 dont 13130 pour le public.

Pourtant, la volonté de développer qualitativement et quantitativement l'enseignement élémentaire se heurte depuis plus d'une décennie aux multiples effets de la crise économique qui, certes, n'épargne aucun pays, mais frappe plus particulièrement ceux en développement. Ainsi, les contraintes budgétaires ont réduit de façon drastique les dépenses d'éducation dans le contexte du plan de redressement économique et financier initié en 1979 et suivi en 1983 par le Plan d'Ajustement Structurel (P.A.S.). Ce dernier du reste, a été reconduit en 1992 et dans la perspective de son renforcement.

Nonobstant ce contexte difficile, la part du budget ordinaire de l'Etat allouée à l'Education est passée de 25.1 % en 1989 à 26.8% en 1990/91 alors que, de 1980 à 1988 elle a annuellement oscillé entre 22 et 23%. Il reste que le budget du Ministère de l'Education Nationale connaît un grand déséquilibre: les dépenses pour les salaires du personnel et les transferts en représentent les 96%, si bien que seuls les 3.8% sont consacrés à la construction, à l'équipement et à la maintenance des infrastructures scolaires et à l'acquisition de matériel didactique. Il résulte de cet état de fait un déficit important en salles de classe et en équipements scolaires (mobilier, matériel didactique. etc.)

Face à cette situation qui altère de plus en plus la qualité et l'efficacité du système, le Gouvernement sénégalais a décidé, dans sa volonté affirmée de développer l'éducation, d'accorder la priorité au cycle élémentaire, niveau par excellence d'un enseignement de base et de masse, d'autant que, selon un rapport récent de l'UNESCO, "l'enseignement primaire peut augmenter la productivité des agriculteurs dans des proportions de 8 à 10 %". Et le même rapport d'ajouter: "l'éducation, à travers les acquisitions de base (...) accroît l'aptitude au changement en vue de l'amélioration de la qualité de la vie, de la protection de l'environnement, de la maîtrise de la technologie." C'est dans cette perspective qu'en matière de scolarisation élémentaire, l'objectif à long terme est d'atteindre 80% en l'an 2000. D'ores et déjà, le VIIIème Plan de Développement Économique et Social fixe comme objectif à moyen terme, de porter le taux actuel de 55,8% à 65% en 1998.

La réalisation de ces objectifs passe par certaines innovations que le Gouvernement a du reste décidé d'entreprendre, et dont certaines sont déjà en application. En voici quelques unes des plus importantes:

1.2.1. Le système des classes à double-flux

Il a permis, dans les zones à forte concentration démographique où la demande en éducation dépasse de beaucoup l'offre, d'accueillir plus d'enfants et d'augmenter ainsi le taux de scolarisation. Ce système qui consiste à confier à un maître deux cohortes de 55 élèves (soit l'équivalent de deux classes) évoluant en alternance dans un local unique, a permis en 1988/89:

- de scolariser 45818 élèves supplémentaires (7,6% des effectifs totaux);
- d'économiser le recrutement de 885 maîtres;
- d'économiser sur le plan financier:
 - * - 6,3% des dépenses de personnel de l'enseignement élémentaire
 - * - 6,0% des dépenses publiques de l'enseignement élémentaire.

En 1995/96, 2 661 classes à double-flux ont fonctionné, avec un effectif global de 289911 élèves.

1.2.2. Les classes multigrades

Elles consistent quant à elles, à confier à un seul maître, la charge de deux cours de niveaux différents, mais comptant chacun un nombre réduit d'élèves. Leur avantage est de permettre de dégager des maîtres mobilisés par des effectifs trop faibles et de pouvoir les réaffecter dans d'autres classes. Les classes multigrades se rencontrent presque exclusivement dans les zones rurales ou semi-urbaines.

Le nombre de classes multigrades, en 1995/96, était de 192, regroupant 284 cours suivis par 15119 élèves.

1.2.3. La production de manuels

Le renforcement de l'unité de production de manuels de l'Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Éducation (I.N.E.A.D.E.) a permis d'élaborer des livres de langage, de calcul, de lecture, de travaux pratiques, etc. Ces manuels couvrent les classes du Cours d'Initiation (C.I.) au Cours Moyen (C.M.), en attendant leur extension aux autres disciplines de l'élémentaire, voire de l'enseignement moyen et secondaire. Cette production de l'INEADE se fixe comme objectif de conduire, à terme, à une auto-suffisance en matériel didactique.

D'ores et déjà, l'INEADE a produit, au total, **1 900 000 titres** environ (chiffres de 1993) actuellement mis sur le marché. Ces manuels, non seulement sont plus adaptés aux réalités socio-culturelles du pays, mais ils sont également beaucoup moins chers par rapport aux livres utilisés jusqu'ici au Sénégal

1.2.4. Le recrutement des maîtres

Dans le cadre de sa politique de réforme macro-économique dictée par la conjoncture actuelle, le Gouvernement du Sénégal a été amené à réduire de façon drastique, voire à arrêter tout recrutement dans la Fonction Publique, et même à inciter les fonctionnaires en activité, à un départ volontaire, afin de réduire la masse salariale. Malgré cette politique de dégraissage de la Fonction Publique, les autorités se sont engagées, pour ce qui concerne le secteur de l'éducation, à recruter 700 maîtres chaque année, pendant cinq (5) ans. Cette mesure a connu un début d'application depuis la rentrée scolaire de 1991/92.

L'année 1995 a été marquée par le recrutement de 1 200 volontaires au profit de l'enseignement élémentaire. Cette mesure va être renouvelée chaque année entre 1995 et 1998, afin de renforcer davantage le corps enseignant.

1.2.5. L'ouverture d'écoles pilotes

C'est là l'un des aspects les plus marquants de *la Réforme de l'Éducation*, entreprise au Sénégal, au sortir des États Généraux de l'Éducation et de la Formation. Au niveau de l'enseignement élémentaire, les écoles pilotes se caractérisent par un ensemble d'innovations pédagogiques au nombre desquelles figurent:

- l'expérimentation de nouveaux programmes d'enseignement mieux adaptés et consacrant une meilleure intégration école/milieu
- l'introduction d'activités productives

- l'utilisation de la Pédagogie Par Objectifs (P.P.O.) etc...

La stratégie à ce niveau consiste à ouvrir environ une centaine de classes chaque année. Aujourd'hui, sans être encore généralisée, l'expérience des écoles pilotes a atteint un point de non retour. Actuellement, elles sont au nombre de 116 et existent dans les 10 régions du pays, totalisant 917 classes, avec un effectif de 61 393 élèves

La plaquette jointe en annexe et réalisée par la Division chargée de la Réforme de l'Éducation à la D.P.R.E donne un aperçu des innovations entreprises par l'École sénégalaise, dans le cadre de sa réforme.

1.3 - Enseignement moyen

308 collèges dont 156 publics étaient fréquentés en 1995/96 par 149 439 élèves (dont 112 226 pour le public). Ils étaient seulement 79 408 en 1981/82 (55 409 pour le public). Le taux d'accroissement moyen annuel de ce niveau d'enseignement se situe à 4.6% (un peu plus pour le public et un peu moins pour le privé). Les collèges publics employaient, en 1995/96, 3 390 enseignants dont 179 dans les Blocs d'enseignement Scientifique et Technique (B.S.T)

1.4 - Enseignement secondaire général et technique

Les établissements d'enseignement secondaire général scolarisaient en 1995/96, 53 358 élèves dont 46 358 fréquentaient les lycées publics. Ce niveau d'enseignement a connu un accroissement rapide de 1981/82 à 1991/92: 8.7% par an, ce qui équivaut à une multiplication par 3.2 des effectifs qui étaient de 16 397 en 1981/82. En 1995/96, 2 565 enseignants évoluaient dans 1 193 classes réparties dans 56 lycées (et collèges abritant des classes de seconde).

L'enseignement secondaire technique, pour sa part, a vu ses effectifs passer de 4 500 élèves en 1981/82 à 5 461 élèves en 1995/96, dont 4 721 dans le public. Ce niveau d'enseignement comptait 17 lycées en 1995/96, pour 139 classes.

1.5 - Enseignement supérieur

Le Sénégal compte deux universités depuis 1991, date d'ouverture de l'Université de Saint-Louis.

L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (U.C.A.D), la première du Sénégal, comptait en 1991/92, 20570 étudiants au total, comprenant les étudiants des facultés et ceux des Instituts rattachés. Les enseignants de cette institution supérieure étaient au nombre de 661 (dont 90,9 Africains) dans les Facultés, et 304 (dont 217 Africains) dans les Instituts. L'UCAD compte en 1995/96, 20 828 étudiants.

Quant à l'Université de Saint-Louis (USL), elle totalisait 1 974 étudiants en 1995/96 pour 163 enseignants.

II- LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE EDUCATIVE (priorités, objectifs, finalités)

La loi n°91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'Education Nationale organise le système éducatif sénégalais en trois grands cycles:

- un cycle fondamental
- un cycle secondaire et professionnel]
- un enseignement supérieur.

2.1 - Le cycle fondamental

Il se compose d'une Education préscolaire et d'un Enseignement polyvalent unique qui comprend successivement: un enseignement élémentaire et un enseignement moyen.

2.1.1- L'Education préscolaire

Elle accueille les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de l'enseignement polyvalent avec, pour objet:

- de les ancrer dans les langues et les valeurs culturelles nationales pour une consolidation de leur identité.
- de favoriser le développement de leurs différentes aptitudes psychomotrices intellectuelles et sociales.

2.1.2 - L'Enseignement polyvalent

L'enseignement élémentaire polyvalent reçoit les enfants de 7 à 12/13 ans et vise à:

- éveiller leur esprit et faire épanouir leurs potentialités intellectuelles.
- les enraciner dans la culture et les valeurs nationales.
- leur faire acquérir les éléments de base de la pensée logique et mathématique, ainsi que les instruments de l'expression et de la communication.
- revaloriser le travail manuel
- veiller aux intérêts et activités artistiques, culturelles, physiques et sportives
- contribuer à l'éducation sociale, morale et civique de l'enfant.

L'enseignement moyen a pour objet:

- de développer et d'approfondir les acquis de l'enseignement élémentaire
- d'effacer la hiérarchie entre activités théoriques et activités pratiques, de familiariser l'élève avec les différents aspects du monde du travail et de l'initier aux activités productives.

2.2 - Le cycle secondaire et professionnel

Il comporte un enseignement général, un enseignement technique et une formation professionnelle, entre lesquels existent des passerelles permettant d'éventuelles réorientations.

A l'issue de ce cycle, les élèves accèdent soit à l'activité professionnelle, soit à l'enseignement supérieur

L'enseignement secondaire général et technique donne aux élèves les connaissances et aptitudes nécessaires pour l'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur, tout en enrichissant et approfondissant la formation acquise ultérieurement. Son objet est:

- de donner une formation solide dans les disciplines fondamentales de la science, de la technique et de la culture.
- de faire acquérir des méthodes de recherche scientifique et technique.
- d'approfondir la connaissance des processus de production.
- de familiariser les élèves avec les grandes oeuvres de la culture nationale, africaine, francophone et universelle.

Au demeurant, l'importance du rôle des sciences et de la technologie dans la stratégie de sortie du sous-développement du Sénégal a toujours été réaffirmée dans les divers plans et politiques de développement économique et social du pays. Cela s'est traduit par des actions que le Gouvernement sénégalais mène, aidé par ses partenaires, dans le domaine de l'enseignement technique

La formation professionnelle. Dispensée dans des écoles professionnelles moyennes ou en apprentissage, elle prépare à l'entrée dans la vie active en faisant acquérir aux élèves les connaissances, aptitudes et compétences théoriques et pratiques nécessaires à la maîtrise et à l'exercice d'un métier déterminé.

Les formes, contenus et objectifs de la formation professionnelle varient suivant les exigences propres aux différents métiers et les structures où elle est dispensée sont modulées en fonction des besoins et moyens nécessaires.

2.3 - L'enseignement supérieur

Il vise à former les agents de développement dont le Sénégal et l'Afrique ont besoin pour jouer un rôle significatif dans la pensée et la science universelles. Il a pour missions, entre autres:

- de former les personnels de haut niveau, scientifiquement et techniquement qualifiés, adaptés au contexte africain et du monde contemporain.
- de développer la recherche dans toutes les disciplines de la science, de la technique et de la culture;

- de mobiliser l'ensemble des ressources intellectuelles au service du développement économique et culturel du Sénégal et de l'Afrique

Il convient de noter que, de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur, tout le système d'enseignement sénégalais est placé sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale, qui est assisté par deux Ministères délégués chargé respectivement de l'Education de base et des Langues nationales et de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle.

III - STRUCTURES, CONTENUS DES PROGRAMMES ET METHODE D'ENSEIGNEMENT

Les curricula de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et de l'enseignement secondaire sont contenus, respectivement, dans trois numéros spéciaux du journal Le Pédagogue. Il s'agit:

- du n°26 de novembre 1983, intitulé: "*SPECIAL SENEGAL N°1*, Programmes et horaires de l'enseignement élémentaire."

- du n°28 de mai 1984, intitulé: "*SPECIAL SENEGAL N°2* Programmes et horaires de l'enseignement moyen général."

- du n°29 de septembre 1984, intitulé: "*SPECIAL SENEGAL N°3* Programmes et horaires de l'enseignement secondaire général."

Concernant les Ecoles-Pilotes, l'Institut National d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation a conçu de nouveaux programmes et de nouvelles approches méthodologiques, qui sont actuellement appliqués dans ces classes, de façon expérimentale.

IV- L'EDUCATION NON FORMELLE

Le remaniement ministériel de juin 1993 avait créé au Sénégal un Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale, chargé de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Ce département ministériel, après le constat de l'ampleur de l'analphabétisme au Sénégal: 73 % de la population totale, dont une très forte proportion de femmes, a mis sur pied un plan véritablement volontariste de lutte contre ce fléau.

C'est ainsi qu'il est prévu de diminuer ce taux de 5 %/O chaque année. Pour ce faire, une opération appelée "1000 classes d'alphabétisation" est mise en chantier.

D'autre part dans le cadre de la promotion des langues nationales, le Ministère de l'Alphabétisation a signé un accord avec les trois journaux les plus lus au Sénégal: Le Soleil, Sud Quotidien et Wal Fadjri. Au terme de cet accord, ces journaux publieront un supplément bimensuel de deux pages intégrées dans le journal et détachables. Dans un premier temps, cette expérimentation concernera trois langues nationales: le Wolof, le Pulaar et le Diola. Si elle est concluante, l'expérience sera étendue aux autres langues nationales officielles: le Sérère, le Mandingue et le Soninké.

V - LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL EDUCATIF

Jusqu'en 1993, la formation des enseignants de l'élémentaire était assurée par 7 établissements:

- l'ENEP pour la formation d'éducateurs préscolaires (BFEM + 4 ans, ou BAC + 1 an)
- les ENR pour les instituteurs (BFEM + 4 ans)
- les CFPP pour les instituteurs-adjoints (BFEM + 1 an)
- le CFPS pour les instituteurs (BAC + 1 an)

Les enseignants des autres niveaux sont formés à l'ENS (Professeurs des Collèges et des Lycées, Inspecteurs et Inspecteurs-Adjoints de l'Enseignement).

Si au niveau de l'ENS il n'y a pas de changement dans cette formation, il en est autrement de la formation des enseignants du niveau primaire. C'est ainsi que, par décret n° 93.53/MEN/DC/DAJ en date du 30/04/93 il est créé en lieu et place des ENR, ENEP, CFPP et CFPS, des Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI).

L'implantation des EFI (au nombre de 4), en dehors de Dakar: à Thiès, St-Louis, Louga et Kolda, obéit à un souci de décentralisation qui s'inscrit déjà dans la perspective de la régionalisation qui est imminente au Sénégal.

Les EFI sont des centres polyvalents de formation pédagogique, théorique et pratique. Cette formation unifiée de l'éducateur préscolaire et de l'enseignant de l'élémentaire s'adapte aux principes fondamentaux de la Réforme de l'éducation. Elle dure un (1) an pour chacune des catégories d'enseignants formés: Instituteurs-Adjoints (BFEM + 1 an) et Instituteurs (BAC + 1 an).

L'un des avantages de la polyvalence des enseignants et pas des moindres, c'est de permettre d'une part l'utilisation maximale des ressources humaines, et d'autre part, une intégration des programmes de formation du préscolaire et de l'élémentaire.

VI - LA RECHERCHE PEDAGOGIQUE

Au Sénégal, deux structures du Ministère de l'Education Nationale s'investissent dans la Recherche pédagogique: l'Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (I.N.E.A.D.E) et le Centre de Recherche de l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S).

Par ailleurs, le Sénégal est un membre actif du Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (R.O.C.A.R.E), créé en 1989 et réunissant en son sein des chercheurs francophones et anglophones.

Le ROCARE-SENEGAL est installé en décembre 1993 et ambitionne de s'étendre jusque dans les zones les plus reculées du pays. D'ores et déjà, un thème transnational de recherche intitulé "Analyse des effets de la participation communautaire sur la

qualité de l'enseignement en termes de financement, de curriculum et de développement des compétences au Sénégal et au Togo", est en cours de traitement, en commun, par les deux pays

VII - LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, RÉGIONALE ET BILATÉRALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Le Sénégal entretient des liens étroits de coopération avec bons nombres de pays, aussi bien sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral.

C'est ainsi qu'au plan de la coopération bilatérale, le Japon a terminé la construction de 186 classes, sans compter le financement de 572 autres dans le cadre d'un vaste programme dénommé P.D.R.H.2 (Programme de Développement des Ressources Humaines).

Le Canada contribue beaucoup au développement du secteur de l'Éducation et de la Formation aussi bien dans le formel que dans le non formel;

Au plan multilatéral, et dans le cadre du PDRH 2, l'intervention de la Banque Mondiale, de la BAD, de la KfW (une coopération allemande), de l'OPEP, du Japon et de la France permettra au Sénégal de porter son taux de scolarisation à 65% en 1998. Ces institutions et ces pays vont en effet aider le Sénégal à financer des actions significatives, visant d'une part, à améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif et d'autre part, à renforcer le réseau scolaire avec la construction de 3 500 classes

Au plan national, les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G) interviennent de façon significative, dans la mise en oeuvre de la Réforme de l'Éducation et de l'extension du réseau scolaire.

VIII - OBSTACLES RENCONTRES ET PERSPECTIVES

Ces chiffres et ces actions innovatrices, dans leur généralité, pourraient conduire à un certain optimisme fondé sur le dynamisme relatif du système éducatif qui scolarise de plus en plus d'enfants et de plus en plus longtemps. En effet, l'obligation scolaire est portée actuellement à 5 ans. C'est-à-dire que du C.I au C.M1, l'élève est maintenu dans le système éducatif, quels que soient son niveau et ses résultats scolaires il peut redoubler, il ne peut être exclu. Cependant, une analyse plus fine porte à plus de réserve. Elle révèle un certains nombre de déséquilibres.

8.1 - Déséquilibre entre zones urbaines et zones rurales

Ce déséquilibre est plus accentué dans l'enseignement élémentaire. A ce niveau, si la scolarisation en zone urbaine est globalement satisfaisante (puisque les enfants sont plus de 90% à fréquenter les classes des villes), elle reste encore très insuffisante dans les zones rurales, où le taux de scolarisation s'établit à moins de 30% dans certaines localités.

8.2 - Déséquilibre entre les villes et leurs banlieues

Les élèves des villes sont placés dans de meilleures conditions de travail que ceux des banlieues à concentration et croissance démographiques très fortes où la demande en éducation ne peut être satisfaite qu'au prix d'effectifs pléthoriques qui peuvent aller jusqu'à dépasser la centaine d'élèves par classe. La région de Dakar en est une claire illustration: on a pu, dans le cadre de l'application du système des classes multigrades, regrouper des classes dans l'Inspection Départementale de Dakar-Plateau sans grande difficulté, tellement l'effectif de certaines classes était réduit, alors que les Inspections de Pikine et de Thiaroye, par exemple, ont du mal à faire face à la pression démographique.

8.3 - Perspectives

Le Sénégal envisage, à court terme, le développement quantitatif et surtout qualitatif de son système éducatif. Cela se traduira par les actions suivantes:

- élargir l'accès à l'enseignement élémentaire en portant le taux de scolarisation de 55.8 à 65 %, et améliorer sa qualité et son efficacité en mettant l'accent sur les zones rurales et la scolarisation des filles,
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement moyen et secondaire en ouvrant à l'horizon de l'an 2000, W1 collège dans chaque chef-lieu d'arrondissement et un lycée dans chaque département,
- renforcer les capacités de la planification et de la gestion du système.

Concernant les universités, la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES) a terminé ses travaux en août 1993 et ses conclusions, sous forme d'une vingtaine de recommandations, seront appliquées à plus ou moins courte échéance. Les principaux axes de ces recommandations sont:

- la maîtrise des effectifs par une régulation des flux, à cet égard, le BAC ne sera plus la seule condition d'accès à l'université,
- la rénovation de l'organisation académique et pédagogique,
- la réorganisation de la gestion financière des universités,
- l'assainissement des oeuvres sociales des universités.